



Comité d'Organisation Jeux des Iles
Organisation Non Gouvernementale

NOTE TECHNIQUE N°17

RÈGLEMENT SPORTIF TRIATHLON

**JEUX DES ILES
«SICILE 2018»**

1 – Dates de la compétition

Du 22 au 27 mai 2018, conformément au calendrier des Jeux des Iles 2018.

2 – Formule de compétition et participants

2.1 – la compétition se déroulera selon les règles établies par la ITU et en deux catégories :

a) Compétition dans la catégorie **YOUTH-COJI**", pour les athlètes (masculins et féminines) nés en 2003, 2002, 2001, et 2000.

b) Compétition OPEN pour les athlètes (masculins et féminines) en catégorie ABSOLU, nés à partir de 2001.

2.2 – Dans les deux catégories, les équipes seront mixtes, avec quatre participants qui devront être composés de 2 hommes et 2 femmes, selon les années d'âge établies pour chaque catégorie, dans le point 2.1 .

3 – Composition de la délégation

Chaque délégation pourra participer avec un maximum de 2 équipes dans la catégorie YOUTH-COJI et 2 équipes dans la catégorie OPEN.

4 – Délégation extra officielle / Compétition « OPEN »

L'île organisatrice des Jeux pourra engager toutes les équipes locales qui souhaiteraient s'inscrire dans la catégorie OPEN et il sera possible d'inviter à participer d'autres équipes issues des îles membres de la compétition YOUTH-COJI désire ou bien toutes îles qui sollicitent leur participation, toujours par l'intermédiaire d'une demande officielle adressée à la Direction Technique du COJI

Les équipes invitées opteront uniquement pour les récompenses correspondant à leur classement dans la catégorie à laquelle elles participent et ne marqueront pas de points pour le classement général COJI.

5 - Récompenses

Des récompenses seront décernées aux équipes terminant à la 1ère, 2ème et 3ème place du Triathlon YOUTH-COJI.

Idem pour l'Aquathlon, pour lequel seront décernées des médailles aux participants qui terminent à la 1ère, 2ème et 3ème place, aussi bien en masculins qu'en féminines, de la catégorie YOUTH-COJI.

Le C.O.L. « Sicile 2018 » devra décerner des trophées et des médailles aux équipes terminant à la 1ère, 2ème et 3ème place des épreuves du Triathlon et de l'Aquathlon de la catégorie OPEN, ainsi que toutes autres récompenses souhaitées pour les deux catégories dans lesquelles se déroule la compétition ou les récompenses

complémentaires que peuvent décerner les partenaires intéressés

6 – Système de compétition

La compétition se dérouleront en deux épreuves, tant dans la catégorie **YOUTH-COJI** que dans la catégorie **OPEN**.

6.1 AQUATHLON

Compétition au cours de laquelle il faudra courir, nager et courir. Les distances, conformément au règlement ITU, sont 2,5 km de course à pied + 1 km de natation + 2,5 km de course à pied (**Distances adaptables aux nécessités de la compétition et (ou) aux conditions des circuits et espaces à utiliser et qui pourront être arrêtés, définitivement, en réunion technique**).

Il sera organisé 2 épreuves : 1 masculine et 1 féminine.

Le classement final et les points COJI seront obtenus sur la base de la somme des temps des membres des sélections dans les deux épreuves, de sorte qu'une fois additionnés les temps des quatre participants de chaque équipe présentée (2 hommes, 2 femmes), l'équipe qui aura le temps le plus bas sera désignée comme vainqueur de l'Aquathlon COJI.

Si une délégation présente une seule équipe, les temps obtenus après addition pour déterminer le classement dans cette partie de la compétition, seront multipliés par deux.

La compétition de l'**Aquathlon** devra se dérouler deux jours avant la compétition du **Triathlon**.

Dans la catégorie OPEN, les distances seront au moins égales à celles établies pour la modalité JEUNES-COJI, et pourront être augmentées en fonction de ce qui a été convenu lors de la réunion technique et toujours conformément aux règlements de l'ITU .

Dans cette catégorie, le classement sera établi en additionnant la somme des temps obtenus par chaque équipe et la première équipe classée de chaque délégation ajoutera ses points à ceux de la catégorie YOUTH-COJI, pour établir le classement final COJI, en Aquathlon.

6.2 TRIATHLON RELAIS Mixtes (Super sprint)

Aussi bien dans la catégorie YOUTH-COJI que dans la catégorie OPEN, chaque équipe est composée de 4 athlètes : 2 masculins + 2 féminines d'âges correspondants, qui doivent concourir dans l'ordre suivant : féminine, masculin, féminine, masculin.

Chacun d'entre eux devra terminer un triathlon complet.

Le temps total de l'équipe est calculé en faisant la somme des temps réalisés par chaque membre de l'équipe, dès le départ du 1er concurrent jusqu'à l'arrivée du 4ème concurrent. Le temps est pris en continu, sans que le chronomètre ne s'arrête entre le passage de chaque athlète.

Zone de relais :

- a) le relais s'effectue dans la zone de changement déterminée par l'organisation.
- b) le relais se termine lorsque le triathlète frappe sa main dans celle du triathlète qui est dans l'attente de partir.
- c) si le changement se produit dans une zone non marquée à cet effet, l'équipe sera sanctionnée par un STOP de 10".
- d) Avant de recevoir le relais, les triathlètes seront concentrés dans une zone placée sous les ordres des officiels de la compétition.

Zone d'arrivée :

Seul le 4ème membre de l'équipe pourra franchir la ligne d'arrivée.

Distances du TRIATHLON YOUTH-COJI (Référence règlement ITU, TEAM RELAY)

Natation :	de 250 a 300 m
Cyclisme :	de 5 à 8 Km
Course à pied :	de 1,5 à 2 Km

Distances du TRIATHLON OPEN (Référence règlement ITU, TEAM RELAY)

Natation :	de 250 a 300 m
Cyclisme :	de 5 à 8 Km
Course à pied :	de 1,5 à 2 Km

Les distances définitives seront consenties lors de la réunion technique, en fonction de la disponibilité des espaces et des circuits à utiliser et en considérant la proposition du C.OL. (Organisateur local et application de la réglementation selon les critères du Délégué Technique du COJI de Triathlon et les observations fournies par les participants lors de la réunion technique, toujours dans le respect de la norme ITU).

7 – Calendrier

Dates	Activités	Lieu
22/05/18	Arrivée des délégations, hébergement et accréditation	Lieux définis par le C.O.L.
23/05/18	10h00 - Réunion technique et entraînements libres	Hotel d'hébergement ou lieu défini par le C.O.L. et l'entité locale gestionnaire de la compétition
24/05/18	09h30 – Aquathlon OPEN 11h00 – Aquathlon YOUTH-COJI	Circuits de compétition
25/05/18	10h00 - Reconnaissance du circuit et entraînements officiels du Triathlon	Circuit de compétition
26/05/18	09h30 Triathlon relais OPEN 11h00 – Triathlon YOUTH-COJI 12h30 – Remise récompenses	Circuit de compétition
26/05/18	Soirée : clôture des Jeux	
27/05/18	Départ des délégations	

8 – Équipement

Chaque équipe devra être équipée avec la tenue officielle de sa délégation ou équipe et chaque participant devra porter la même tenue que les autres membres de son équipe.

9 – Dossards

Les équipes devront apporter les dossards avec les abréviations suivantes. S'il y a plus d'une équipe participante, les lettres A, B ou C seront rajoutées à la fin des abréviations. Les sigles que chaque participant devra inscrire sur sa tenue de compétition, conformément à la réglementation COJI, sont les suivantes :

Açores	AZR	Guadeloupe	GUA	Réunion	REU
Canarias	CAN	Haití	HAI	Sardaigne	SAR
Cap Vert	CVD	Jersey	JSY	Sicile	SIC
Chypre	CYP	Korcula	KOR	Wight	WGT
Corfou	CFU	Madère	MAD		
Corse	COR	Malte	MLT		
Crète	CRT	Martinique	MAR		
Mallorca	MCA	Mayotte	MAY		
Elbe	ELB	Polynésie Fse	PLY		

Toute autre île ou délégation représentée qui ne figure pas dans le tableau ci-dessus, doit s'identifier avec les trois premières lettres du nom correspondant.

Les abréviations seront uniformes, en majuscules et dans un format minimum de 15 cm de haut sur 20 cm de large.

10 – Classement final de la catégorie et attribution des points COJI pour le classement général des Jeux.

Pour établir ce classement et déterminer les points qui correspondent à chaque délégation, on effectuera la somme des points obtenus en AQUATHLON et en TRIATHLON, conformément à ce qui a été établi dans le paragraphe 6 de ce règlement.

11 - Nationalité

Les compétiteurs devront avoir la même nationalité du pays qu'il représente ou réunir les conditions établies dans le règlement général du COJI relatif à la participation des communautaires ou étrangers aux Jeux des Iles.

12 – Assurance

Chaque délégation est responsable de la garantie de couverture d'assistance médicale des membres de leurs équipes.

13 – Arbitrage

Il sera réalisé par les officiels de la Fédération Italienne de Triathlon conformément au **règlement de compétition ITU**

14 – Obligation du C.O.L.

Le C.O.L. « Sicile 2018 » devra communiquer au COJI et dans un délai de 30 jours avant la compétition, les informations suivantes :

- Dessin et croquis des épreuves où figurent les circuits de l'Aquatlon et du Triathlon, ainsi que le nombre de bénévoles et de juges pour couvrir les compétitions.
- Confirmation / statut des permis des autorités compétentes pour les célébrations des événements.
- Informations sur les services médicaux, les disponibilités et leur emplacement en compétition.
- Informations sur le plan des activités à inclure dans le calendrier officiel (parler de la mécanique du vélo, analyse des transitions, etc. (conférences ou activités pour les sélections)
- Liste des infrastructures prévues pour la zone de transition et / ou d'arrivée :

- * Arc gonflable ou structurel
- * Sono
- * Barrières
- * Cônes
- * Ruban de marquage

- * Système de chronométrage
- * Moquette
- * Etc.

15 – Discipline

La haute qualité des hébergements réservés pour les jeux a été atteinte grâce au concours du Gouvernement local qui a permis de sélectionner les hôtels les mieux appropriés. Cependant, ces lieux d'hébergement devront être respectés et toute indiscipline de la part des athlètes pourra être sanctionnée, surtout si elle porte atteinte à l'intégrité physique des athlètes.